

Irri.pl@ine

N° 37 – 12 mars 2009 – 2 pages

Voici votre numéro mensuel
Le prochain numéro paraîtra le 09 avril 2009.

METEO

Le mois de février confirme la tendance de cet hiver avec une pluviométrie plus faible que les normales mensuelles (50 mm pour les 40 dernières années). Ces apports sont essentiellement arrivés lors de la première décade. Malheureusement, ce déficit pluviométrique ne permet pas la recharge des nappes en situation critique.

Les températures restent basses les 2 premières décades du mois, et donnent une moyenne inférieure de 0,6 °C par rapport à 1979-2008.

Les ETP en février, avec 1,0 mm/j de moyenne, sont supérieures à la moyenne des 20 dernières années.
Pour la 1^{ère} décade de mars elles sont de 1,2 mm/j.



Pluies (mm) du 1^{er} au 28 février 2009

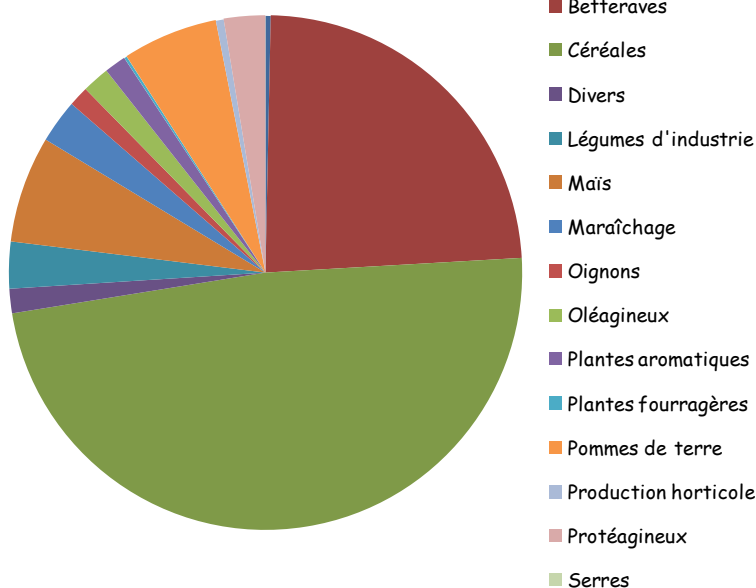
CULTURES

PREVISION IRRIGATION 2009

Les réponses à l'enquête prévision de l'irrigation 2009 correspondent à 55,3 % d'entre vous.

✓ Répartition de la surface irriguée

Surf prévision 2009



Le graphique ci-contre montre la répartition de la surface prévisionnelle d'irrigation sur le département (12 240 ha).

Les céréales (5 921 ha) représentent la moitié (48,4 %) des surfaces à irriguer, avec une distribution variable selon les régions : de 40 à 68 % des surfaces sur le sud du département (Bassée, Beauce et Craie), comme le présente le graphique ci-dessous. Les orges (2 516 ha) contribuent fortement à cette proportion, et sont plus susceptibles d'être irriguées que les blés.

Les betteraves (2 909 ha) concernent le quart de la surface, avec une répartition très variable selon les secteurs (de 10 % sur la craie à 40 % sur la zone de Champigny)

Le maïs avec 6,7 % de la surface sur le département passe les 10 % sur le Champigny et le nord, et atteint 14,6 % sur la Craie.

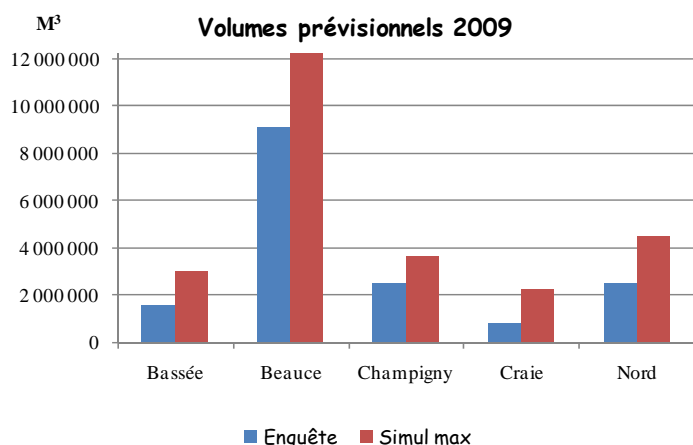
Les pommes de terre (6,0 %), quelles soient de consommation ou féculées, sont principalement situées dans le nord et le Champigny (18 %).

Les légumes d'industrie (3,0 %), comme les pommes de terre, sont sur le nord (9,4 %) et le Champigny (11,7 %)

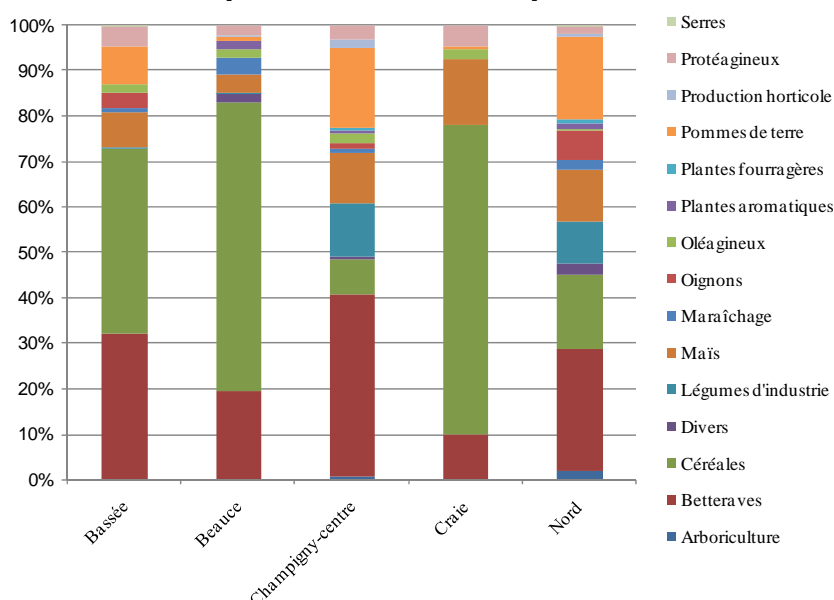
Les oignons (6,5 % dans le nord et 3,6 % dans la Bassée) ne représentent que 1,3 % de la surface prévisionnelle du département.

✓ La simulation des volumes

La simulation des volumes s'est effectuée à partir des surfaces prévisionnelles, affectées des volumes/ha présentés lors des assemblées des associations en 2008.



Répartition des surfaces par zone



Le graphique ci-contre présente les volumes prévisionnels 2009 selon les résultats de l'enquête, et une simulation pour extrapoler les non réponses.

La simulation maximum (Simul max) résulte d'un calcul réalisé sur chaque commune : une correction du volume maximum utilisé (AESN 2003-2007), est réalisée selon le rapport du nombre d'irrigants d'après AESN /nombre enquêtes.

✓ L'année 2009 sur la zone de Champigny-centre

Cette année sera une phase test pour la zone Champigny-centre dont une partie a été classée en ZRE. Ce classement implique une obligation de gestion des volumes prélevés. Vos représentants travaillent sur ce dossier.

Une réunion d'information sera réalisée pour les irrigants de cette zone. De plus, ils vont recevoir un formulaire pour qu'ils précisent leurs besoins réels pour l'année 2009, afin de pouvoir mettre en adéquation les exigences en fonction des cultures de chacun avec le volume attribué à l'agriculture.

RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

Les nappes, restent à des niveaux préoccupant :

Pour la **nappe de Beauce**, le niveau de l'indicateur Beauce centrale est de 112,84 m (105,58 m pour l'indicateur historique) au 08 mars 2009, soit légèrement sous le seuil S2 (105,6 m).

Pour la **nappe de Champigny** le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indique 47,61 m au 09 mars 2009. Ce niveau reste autour du seuil de crise renforcée (47,60 m).



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
 Chambre Agriculture Ile-de-France Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
 e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
 avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et de la Mission Développement Agricole et Rural
Toute rediffusion et reproduction interdites